

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-4835

présenté par  
Mme Serre**ARTICLE 15**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de suppression entend supprimer l'article 15 du Projet de Loi de Finances 2024.

Loin de l'effet escompté, cette taxe risque de réduire les investissements des aéroports en faveur de la décarbonation de leur modèle économique.

A titre d'exemple, une telle taxe gréverait l'aéroport de Lyon de 10% de ses bénéfices annuels. Pourtant, il est un pilier essentiel du développement économique touristique de la région et de notre pays.

La suppression de cet article vise donc à encourager les acteurs aéroportuaires dans la décarbonation.

Tel est l'objet de cet amendement.